

les utiliser dans la lutte contre la pollution et la préservation de notre milieu. A ce jour, monsieur l'Orateur, je crois que dans certaines régions, nos jeunes n'ont pas apporté la collaboration et l'esprit d'entreprise qu'ils auraient pu. Certains ont manifesté du mépris pour l'autorité et se sont mis à semer les déchets à tout vent, ce qui, à mon avis, détruit la crédibilité des jeunes lorsqu'ils réclament de l'entreprise, du gouvernement et de l'industrie de faire le nettoyage. Je crois qu'eux aussi peuvent se faire entraîner par le remous du désordre et préférer critiquer au lieu d'offrir leur collaboration pour découvrir des solutions positives et sensées à ces problèmes très pressants.

Je le répète, le discours du trône annonce d'autres Livres blancs et d'autres études pour la présente session. Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir ce qui est advenu du Livre blanc sur les affaires indiennes et de la réaction de l'Association des affaires indiennes d'Alberta? Depuis le commencement de la 28^e législature, un vigoureux débat s'est déroulé sur la politique à suivre à l'égard des Indiens; par contre, on a pris très peu de mesures concrètes pour améliorer le bien-être de ces gens et pour corriger certaines des injustices sociales qu'ils ont subies. Ils éprouvent aujourd'hui un plus fort sentiment de frustration que jamais auparavant, à la suite des promesses faites par le gouvernement.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Mazankowski: Puis-je signaler qu'il est 1 heure, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Comme il est 1 heure, en conformité de l'ordre spécial adopté ce matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à 8 heures ce soir.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

La séance est suspendue à 1 heure.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

DÉCLARATION DE MME MACINNIS AU NOM DE M. BREWIN (GREENWOOD) AU SUJET D'UN ARTICLE DU «GLOBE AND MAIL»

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Ce matin, on a attaqué, mon collègue, le député de Greenwood (M. Brewin), à cause d'une nouvelle parue dans les journaux de Toronto. Étant alors absent, il en a été avisé plus tard. Forcé de s'absenter ce soir, il m'a priée de lire la déclaration suivante en son nom: On aurait attiré l'attention de la Chambre sur une déclaration du *Globe and Mail*...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je doute fort que la question de privilège soit justifiée. Monsieur l'Orateur a écouté le député qui a soulevé la question de privilège et il a pris une décision à ce sujet. A moins que je ne fasse erreur sur un aspect de procédure, j'ai l'impression que la décision de monsieur l'Orateur clôt la question.

Mme MacInnis: En toute déférence, monsieur l'Orateur, mon collègue n'était pas ici ce matin. Dès qu'il en a entendu parler, il a décidé de régler la question.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je me demande s'il plaît à la Chambre de ne pas trouver inopportun de permettre à l'honorable représentante de lire une brève déclaration.

M. Otto: Monsieur l'Orateur...

Une voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: Il n'y a pas de consentement unanime.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A propos de la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je sais que dans la déclaration que le député de Greenwood aurait aimé lire, il offre des excuses à la Chambre, ce qu'il estimait devoir faire le plus tôt possible. Je me demande si dans les circonstances, la Chambre serait prête à lui accorder ce privilège.

M. l'Orateur suppléant: L'honorable député ayant fourni les explications voulues, la Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

M. Otto: Je suis étonné que l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) essaye de préconiser quelque chose de semblable. Il n'est sûrement pas réglementaire qu'un député demande à un collègue de parler à sa place à la Chambre quand il est lui-même absent. Je voudrais savoir du député de Winnipeg-Nord-Centre, qui est très au fait du Règlement, s'il croit réellement que c'est le genre de...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Il n'y a évidemment pas de consentement unanime et je crois que la Chambre devrait continuer ses travaux. L'honorable député de Vegreville a la parole.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 15 octobre, de la motion de M. Jacques-L. Trudel, portant qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Avant la suspension du débat cet après-midi, je parlais des livres blancs dont il est question dans le discours du trône, et des diverses études qui se continueront au cours de la présente session. Une chose m'inquiète quelque peu: il n'est fait aucune mention du Livre blanc sur les affaires indiennes,